Entretien — Emploi et travail

Grand Paris Express : « Les accidents du travail sont invisibilisés »

Par Marie Astier
11 juillet 2022 à 14h08, Mis à jour le 11 juillet 2022 à 18h01
Durée de lecture : 6 minutes

Plusieurs décès et accidents graves ont été recensés sur les chantiers du Grand Paris. Les ouvriers du BTP, les travailleurs les touchés par les accidents au travail, sont pourtant invisibilisés, analyse la chercheuse Véronique Daubas-

Letourneux.

Les grands chantiers ne détruisent pas que les espaces naturels et agricoles. La construction est l'un des secteurs où l'on constate le plus d'accidents du travail, et souvent les plus graves. C'est ce qu'ont rappelé récemment plusieurs accidents mortels sur les chantiers du Grand Paris Express. C'est aussi ce que nous apprennent les statistiques publiques. En 2018, au moins un mort au travail sur cinq travaillait dans le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP).

Malgré un *« important dispositif de mesures de prévention des risques*, constate la Sécurité sociale, *le BTP reste l'un des secteurs les plus sinistrés, avec 56 accidents du travail enregistrés pour 1 000 salariés (la moyenne de tous les secteurs est autour de 34). Des manquements en matière de sécurité et de protection de la santé continuent d'être constatés sur les chantiers, pouvant mener à des accidents graves »*. De plus, ces statistiques oublient les intérimaires, très nombreux dans le domaine, mais comptés à part : or, eux aussi on un taux d'accidents du travail extrêmement élevé.

Le BTP est donc un secteur dangereux, et ce n'est pas dû qu'à la nature du métier. Les organisations de travail sont aussi déterminantes, insiste Véronique Daubas-Letourneux. Enseignante chercheuse à l'École des hautes études en santé publique et sociologue (EHESP), elle a écrit *Accidents du travail — Des morts et des blessés invisibles* (Bayard, 2021). Entretien.

Lire aussi : Pression, accidents : la face cachée des chantiers du Grand Paris Express

---

Reporterre — Plusieurs accidents mortels survenus sur des chantiers du Grand Paris Express ont été médiatisés ces derniers temps. Qu'est-ce que cela vous inspire ?

Véronique Daubas-Letourneux — C'est avant tout dramatique, ce sont des personnes qui sont parties travailler et qui ne sont pas rentrées chez elles. La plupart des accidents du travail ne sont pas relayés dans la presse, ou alors les articles s'arrêtent à *« Une enquête est en cours »*. Cela contribuerait pourtant à rendre visible cette question. Lorsque cela survient, on est sous le choc, on manque d'analyse au long cours, car ce n'est pas encore considéré comme un problème de santé publique.

Les accidents du travail sont pourtant un fait social et poussent à s'interroger : doit-on s'habituer à vivre avec un niveau élevé d'accidents du travail ? Certes celui-ci est moins haut qu'il y a cinquante ans, mais il ne baisse plus. Et cela touche de manière

plus importante certains groupes de travailleurs qui sont les ouvriers et les personnes faiblement qualifiées, telles que les femmes du secteur des soins et de la santé. Est-ce normal ?

Sur plusieurs des accidents mortels survenus sur les chantiers du Grand Paris Express, les informations publiées indiquent qu'une règle de sécurité n'avait pas été respectée par l'ouvrier ou l'un de ses collègues. Qu'est-ce que cela signifie ?

Je ne peux pas analyser ces cas en particulier, mais ce que je remarque, c'est qu'on rejette la responsabilité sur les ouvriers ou les collègues ouvriers. Les enquêtes menées doivent interroger les conditions d'organisation du travail. Au-delà du rapport individuel à une règle ou une consigne, il faut regarder comment ces règles de sécurité sont connues, transmises entre les travailleurs de l'entreprise, les sous-traitants et aux intérimaires qui sont sur le même site. L'enjeu est de sortir d'une approche uniquement centrée sur la défaillance technique ou humaine.

Dans les enquêtes que j'ai pu faire, on voit souvent qu'il y a des situations d'organisation du travail où l'on est dans l'urgence, ou dans un tel éclatement des collectifs de travail qu'il n'y a pas de transmission des savoir-faire de prudence.

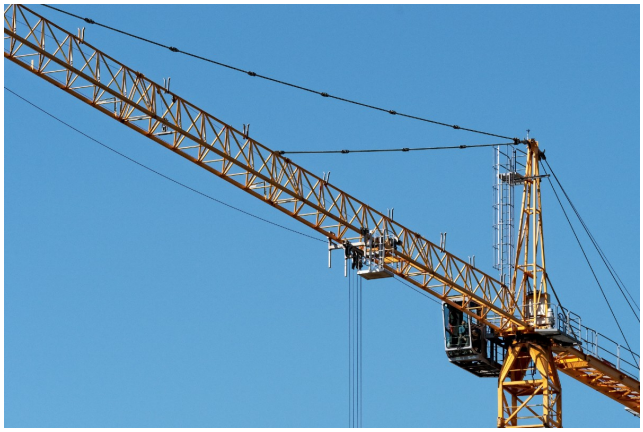

« Les statuts précaires induisent une moindre sécurité dans l'emploi. »
Pxhere/CC0

Les chantiers de BTP fonctionnent avec des délais serrés, leur respect amène des primes et les retards entraînent des pénalités. Cela est-il également un facteur de risque ?

Oui, bien sûr. Les incitations à tenir les délais font reporter sur les travailleurs l'obligation de résultat, sans qu'ils aient les moyens de préserver leur santé. On est dans des organisations du travail qui *« laissent le choix »* aux travailleurs de faire comme ils peuvent, et cela conduit à des situations où les règles de sécurité ne peuvent pas être respectées. Je pense à des accidents moins dramatiques, analysés dans mes enquêtes. On dit par exemple aux préparateurs de commandes de ne surtout pas enjamber le rail sur lequel sont posés les cartons. Mais les travailleurs racontent que pour remplir le nombre de cartons dans le temps imparti, tout le monde le fait. Les délais trop serrés peuvent être générateurs de prises de risques forcées, obligées ou incorporées par les travailleurs

eux-mêmes.

Le BTP et les chantiers du Grand Paris ont recours à la sous-traitance, aux intérimaires, aux travailleurs détachés et même à des sans-papiers. En quoi ces statuts précaires augmentent-ils les risques ?

Les statuts précaires induisent une moindre sécurité dans l'emploi. Dans une situation dangereuse, un intérimaire qui utilise son droit de retrait prend le risque de ne pas être repris en mission. Avec des statuts précaires, il y a aussi une moindre intégration dans le collectif de travail, donc un isolement plus fort.

Plusieurs travaux ont mis en évidence qu'avec la sous-traitance il y a moins de formation à la sécurité, qu'il pouvait y avoir une dilution des chaînes de commandement et de transmission de consignes, et une moindre syndicalisation chez les travailleurs précaires. Ces facteurs aggravent leur fragilité.

La logique économique l'emporte : pour être payé, le travail doit être fait, et une pression est donc mise sur le travail pour qu'il soit fait en temps et en heure, au risque d'y laisser sa vie ou sa santé. C'est plus compliqué de résister à ces injonctions quand on est en statut précaire et isolé. Il y a un vrai enjeu sur l'absence de collectif de travail.

Aujourd'hui en France, les projets de construction continuent d'être menés le plus souvent au détriment des espaces naturels et agricoles. Peut-on faire un parallèle et dire qu'ils sont aussi menés sans considération pour les ouvriers qui travaillent sur ces chantiers ?

Il y a un enjeu de soutenabilité du travail. La ressource humaine n'est pas inépuisable. À l'échelle de la vie humaine, il y a un coût très élevé de ces organisations du travail. Elles ne permettent pas de vivre en bonne santé jusqu'à la fin de sa carrière et même à la retraite. Le système n'est pas égalitaire entre les groupes professionnels. Donc le parallèle a du sens en matière de préservation des ressources, qui sont aussi humaines.

Après cet article

Enquête — Social

Pression, accidents : la face cachée des chantiers du Grand Paris Express

Précisions

Photo : Pxhere/CC0

Emploi et travail

Grands projets inutiles